ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Conseil de l'Europe

Question écrite n° 106129

Texte de la question

Depuis de nombreuses années, le budget du Conseil de l'Europe connaît une croissance zéro alors que l'une de ses institutions, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), doit, pour faire face à l'augmentation du contentieux, disposer de moyens de plus en plus importants. Cette situation a, bien entendu, des implications sur le budget des autres entités du Conseil de l'Europe, et notamment celui de son assemblée parlementaire qui dispose de moins en moins de moyens pour faire face à ses missions alors qu'elle a déjà réalisé de gros efforts d'économie. En avril dernier, M. Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe, a soumis au comité des ministres un document intitulé « Priorités 2007 - Conséquences budgétaires » proposant deux options possibles. Celle qui a la préférence de M. Terry Davis et de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) consiste à financer les besoins supplémentaires de la CEDH en dehors d'une croissance zéro en termes réels (option 1). Les délégués des ministres, contrairement au calendrier qu'ils avaient eux-mêmes adopté, n'ont pu à ce jour s'accorder sur les priorités pour 2007, ni fixer le plafond des contributions des différents États membres. Face à cette situation de blocage, le secrétaire général du Conseil de l'Europe a décidé de saisir officiellement le comité des ministres de projets de budget et de programmes d'activités pour 2007 élaborés en fonction de l'option 1 décrite ci-dessus. Considérant que toute autre solution aurait des conséquences néfastes pour les autres instances du Conseil de l'Europe et que le blocage actuel du comité des ministres est préjudiciable au conseil de l'Europe, M. Georges Colombier demande à M. le ministre des affaires étrangères si la France, pays hôte du Conseil de l'Europe, entend prendre une initiative pour débloquer la situation au sein du comité des ministres et soutenir les propositions du secrétaire général du Conseil de l'Europe, seules à même d'assurer à toutes les instances de cette institution les moyens suffisants pour assurer les missions qui leur ont été confiées par le dernier sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Varsovie.

Texte de la réponse

La France attache une grande importance aux valeurs et missions du Conseil de l'Europe. C'est la raison pour laquelle elle figure depuis de nombreuses années parmi les cinq principaux contributeurs au Conseil de l'Europe (environ 12,5 % du budget), ce qui représente un effort budgétaire annuel important (de l'ordre de 38 M), dépassé uniquement par sa contribution à l'ONU (85 M). Après des discussions difficiles entre les États membres, le budget ordinaire du Conseil de l'Europe pour 2007 a été adopté le 13 décembre dernier et s'élève à 197,2 millions d'euros, soit une croissance de 3,72 % par rapport à 2006. Pour l'année 2007, la contribution française au budget du Conseil de l'Europe devrait donc augmenter de près de 938 000 euros. Cet effort représente un geste très significatif, dans un contexte de forte contrainte budgétaire.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106129

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE106129

Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10466
Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2613